



Martinique Formation Holding

La sécurité ne s'improvise pas



PROGRAMME DE FORMATION

A LA PREVENTION DES RISQUES LIES AU TRAVAIL EN HAUTEUR ET A LA FORMATION A L'UTILISATION DES EPI CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Ref.FPRTHE01

Désignation de la formation

Pour le travail en hauteur il est nécessaire de déterminer les moyens de protection à mettre en œuvre pour chaque situation. Le travail en hauteur existe dès lors que l'on n'est plus de plain-pied : même à 50 cm de haut. Un minimum de protection sont mis en place afin d'assurer la protection de chacun. On compte parmi ces protections les appareils respiratoires, les gants, les tabliers, les amortisseurs de chute, les combinaisons complètes, ainsi que les dispositifs de protection pour la tête, les yeux et les pieds.

Objectif de la formation

- ✓ Vérifier son matériel, le régler et s'équiper.
- ✓ Accéder en sécurité à un poste de travail en hauteur sur un site non équipé.
- ✓ Evaluer les risques face à un travail en hauteur.
- ✓ Choisir les méthodes de travail et l'équipement adapté à l'environnement.
- ✓ Définir et mettre en place les points d'ancrage à utiliser.
- ✓ Accéder à un poste de travail en hauteur sur une cité équipée (ligne de vie, point fixe).

Public

Toute personne utilisant un harnais pour effectuer un travail en hauteur

Modalité d'accès à la formation

- Apte médicalement
- Avoir 18 ans minimum
- Etre muni des équipements de protection individuelle (EPI): tenue de travail, casque avec jugulaire, un harnais équipé d'une double longe, gants et chaussures de sécurité.
- Tout renouvellement doit être justifié par la présentation de l'attestation de formation précédente

Nombre de stagiaire minimum, maximum par session

De 1 à 6 personnes.

Siret : 502 886 575 00021 – APE : 8559A
Centre Commercial LA FONTAINE ZAC DE TERREVILLE – 97233 SCHOELCHER
0596 71 43 28 – 0696 31 60 63 – martiniqueformationholding@orange.fr

Durée de la formation

1 à 2 jours en fonction du niveau du stagiaire

Programme de la formation

Formation théorique

- ✓ Sensibilisation à la sécurité et réglementation.
- ✓ Généralités et accident du travail.
- ✓ Les responsabilités.
- ✓ Connaissance du risque chute de hauteur.
- ✓ Cadre législatif et réglementaire
- ✓ Différents composant constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- ✓ Le contrôle journalier des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- ✓ Les règles générales d'utilisation.
- ✓ Rappel sur les méthodes de travail avec échelles.

Formation pratique

- ✓ Démonstration par le formateur
- ✓ Exercices individuelles dans les différentes configurations :
 - Vérification
 - Dispositifs d'assurance et points d'ancrage permanent
 - Choix des ancrages
 - S'accrocher
 - Utilisation des supports préinstallés
 - Utilisation des moyens adaptés pour accéder à la hauteur

Modalité pédagogique

La partie théorique est développée en salle en utilisant les moyens adaptée à la diffusion des diaporamas pédagogique mais également à la projection de support vidéo afin de présenter des situations de travail auquel les candidats seront exposés

Vidéo projecteur pour la diffusion des diaporamas pédagogique pour la partie théorique (video-projecteur, tableau blanc, paperboard...).

Suivi d'exercices pratique terrain en respectant une progression pédagogique adaptée au niveau de chacun.

Lieu de la formation

Les formations théoriques s'effectueront à :

- Martinique Formation Holding
- L'entreprise du salarié

En accord avec l'entreprise cliente.

Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, et le cas échéant de l'examen

- Evaluation théorique : QCM
- Evaluation pratique : Exercice de mise en situation

Formalisation à l'issu de la formation

Attestation de formation

Responsable pédagogique

Monsieur RUSTER Julien

Animateur de formation

Formateur expérimenté